



VILLES
D'ART
D'HISTOIRE

VILLE DE CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

Objet : Elections Municipales
Des 15 et 22 mars 2020

Le 12 mars 2020

COMMUNIQUÉ

Les 17 bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Une permanence électorale sera ouverte aux mêmes heures au service Etat-Civil de l'Hôtel de Ville, pour renseigner les électeurs (Tél : 02.98.50.38.10)

Pour pouvoir voter, il faudra se munir impérativement d'une pièce d'identité officielle avec photo (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire sécurisé, permis de chasser, etc,...). Les électeurs n'ayant pas reçu leur carte électorale, pourront la retirer dans leur bureau de vote le jour du scrutin.

En cas de changement d'adresse, les électeurs sont invités à se présenter, après les Elections Municipales, au service des Elections de la Mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Il est rappelé que les personnes qui souhaitent établir une procuration électorale pour les Elections Municipales, doivent s'adresser au Commissariat de Police de Concarneau

La Mairie de Concarneau propose, **les dimanches 15 et 22 mars**, un service personnalisé de transport des personnes à mobilité réduite les acheminant de leur domicile vers le bureau de vote auquel ces dernières sont inscrites.

Toute inscription doit être communiquée en Mairie au plus tard le vendredi 13 mars (1^{er} tour) et le vendredi 20 mars (2nd tour) au 02.98.50.38.10.

La Responsable Elections
Gaëlle GUSTIN